

## **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

### **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE du lundi 13 mai 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

13 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 membre excusé : Chantal COMBET

-----  
Secrétaire de séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 par 1 abstention (Cyrille FONTANEZ) et 12 POUR

#### **1/ DON DE PARCELLES EN FAVEUR DE LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par mail en date du 4 janvier 2024, Madame Hélène MARCE, propriétaire d'une parcelle située à quartier la Buissière souhaite en faire don à la commune. La parcelle concernée est la suivante :

- G 30 d'une contenance de 6 785 m<sup>2</sup>

Madame le Maire précise que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charge.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la donation de la parcelle référencée ci-dessus,

**PRECISE** que le plan est annexé à la présente délibération,

**INDIQUE** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **2/ SDED : RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE LES DUCS**

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de ROCHEFORT-SAMSON, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste LES DUCS	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>54 808.05 €</b>
Dont frais de gestion : 2 609.91 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	54 808.05 €
<b>Participation communale</b>	<b>NEANT</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et ENEDIS,
- **approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- **donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**3/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LECTURE, CULTURE ET COMPAGNIE » ET APPROBATION DU BUDGET 2024**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le changement de statut de la bibliothèque municipale. Elle précise que l'association « Lecture, culture et Compagnie », créée le 4 avril 2018, a pour but de promouvoir la lecture sur la commune de ROCHEFORT-SAMSON et de développer toute autre activité culturelle sur ladite commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention pour l'année 2024 afin de confier une mission de service public à l'association « Lecture, Culture et Compagnie » via l'animation de la bibliothèque.

Madame le Maire expose :

- qu'un bilan et un budget prévisionnel devront être transmis chaque année par l'association pour validation par le conseil municipal,
- que la convention est conclue pour une durée d'un an ; elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction,
- que la convention est annexée avec un budget annexe qui sera réalisable chaque année.

*Anick ROBIN demande pourquoi le vote de cette délibération arrive si tard dans l'année.*

Cyrille FONTANEZ répond que nous avons tardé à avoir les documents, mais surtout que les bénévoles de la bibliothèque ont souhaité rencontrer les élus avant le vote de leur subvention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **décide** la signature de la convention avec l'association « Lecture, Culture et Compagnie »,
- **autorise** madame le Maire à signer ladite convention,
- **approuve** le budget 2024 annexé à la convention avec une subvention de la commune d'un montant de 3 344.16 €

**4/ SECURISATION DES QUARTIERS LES BOUCHIERS ET LES DUCS – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Madame le Maire expose au conseil municipal l'opération suivante : « SECURISATION DES QUARTIERS LES BOUCHIERS ET LES DUCS ».

Elle donne le descriptif des travaux qui seront à entreprendre :

- achat de balises routières J11
- achat de panneaux de signalisation, mâts et fixations

Considérant le coût de l'opération estimé à : 3 273.66 € HT

*Anick ROBIN demande quels sont les aménagements prévus ?*

*Cyrille FONTANEZ répond qu'il est envisagé de faire des rétrécissements aux Bouchiers et aux Ducs.*

*Cyrille FONTANEZ fait remarquer que le quartier des Bouchiers est déjà une zone 30.*

*Christophe CHALOIN dit qu'il faut vérifier qu'il y ait bien l'arrêté indiquant que ce quartier est une zone 30.*

*Danielle CLEMENT précise s'être renseignée et que la commune est en « zone de montagne » pour le Département, car la commune à une moyenne de 700m d'altitude (point le plus haut et le plus bas)*

*Cyrille FONTANEZ explique que cela peut nous permettre d'avoir une subvention pour des équipements pour la neige (pneus neige, chaînes...). Mais cela ne fonctionne pas pour l'achat de sel, car cela est considéré comme du fonctionnement.*

*Christophe CHALOIN ajoute que nous sommes dans cette zone montagne depuis un moment car les agriculteurs avaient des subventions pour l'achat d'équipements spécial neige.*

*Cyrille FONTANEZ répond que c'est dommage, la commune n'a jamais fait la demande de subventions pour équiper les véhicules communaux, alors qu'on pourrait avoir des aides. Il indique qu'il faudra y penser sur ce mandat ou sur un autre. On pourrait prétendre jusqu'à 60%.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet de « sécurisation des quartiers les Bouchiers et les Ducs »,
- **arrête** le montant de l'opération à 3 273.66 € HT,
- **dit** que les crédits sont prévus en section d'investissement du budget communal 2024,
- **sollicite** l'aide la plus élevée possible du Département dans le cadre du dispositif « amendes de police » à la réalisation de ce projet,
- **donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **5/ AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS A PROXIMITE DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Madame le Maire expose au conseil municipal l'opération suivante : « AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS A PROXIMITE DE L'ECOLE PRIMAIRE ».

Elle donne le descriptif des travaux qui seront à entreprendre :

- Achat d'une table de pique-nique
- Achat de 4 jeux pour enfants
- Achat de 3 arbres

Considérant le coût de l'opération estimé à : 3 364.08 € HT

Considérant le plan de financement suivant :

<b>Dépenses d'investissement HT</b>	<b>Recettes attendues</b>	
Achat de jeux pour enfants, table de pique-nique et arbres 3 364.08 €	Département (30 %)	1 009.22 €
	Autofinancement	2 354.86 €
<b>Total</b> 3 364.08 €	<b>Total</b>	3 364.08 €

*Danielle CLEMENT explique qu'elle voit beaucoup de parents rester longtemps à discuter à la sortie de l'école primaire. Il est donc proposé d'aménager le terrain enherbé avec des jeux pour enfants et des arbres.*

*Anthony DIPALO ajoute qu'il s'agit aussi une demande de longue date des parents, d'avoir un aménagement sur ce terrain. De nombreux parents, quand il fait beau, restent après l'école sur le stade avec les enfants qui jouent. Pareil le dimanche. Il est important d'aménager cet espace pour les enfants et les parents.*

*Christophe CHALOIN demande quelles sortes de jeux il s'agit.*

*Danielle CLEMENT explique que 2 entreprises ont été consultées. Un des devis est projeté au vidéoprojecteur. Les équipements prévus sont un petit toboggan, un jeu morpion géant, un jeu à ressort et une balançoire à bascule, ainsi qu'une table de pique-nique et l'ajout de 3 arbres. Danielle explique qu'elle a été incitée par le Département a déposé des demandes de subvention au vu des enveloppes restantes.*

Florane DIAKITE ajoute que c'est l'une des premières questions du CMJ, d'avoir une aire de jeux comme à St Mamans à Rochefort-Samson.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de « aménagement du parc derrière l'école primaire »,
- **Arrête** le montant de l'opération à 3 364.08 € HT,
- **Dit** que les crédits sont prévus en section d'investissement du budget communal 2024,
- **Sollicite** l'aide du Département à hauteur de 30 % du montant total soit 1 009.22 € à la réalisation de ce projet,
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**6/ RESTAURATION DES DIABLES SUR L'EGLISE DE ST MAMANS – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Madame le Maire expose au conseil municipal l'opération suivante : « RESTAURATION DES DIABLES SUR L'EGLISE DE ST MAMANS ».

Elle donne le descriptif des travaux qui seront à entreprendre :

- Réparation des diables sur l'église de St Mamans

Considérant le coût de l'opération estimé à : 7 095,00 € HT

Considérant le plan de financement suivant :

<b>Dépenses d'investissement HT</b>		<b>Recettes attendues</b>	
Réparation des diables sur l'église de St Mamans	7 095,00 €	Département (30 %)	2 128,50 €
		Autofinancement	4 966.50 €
<b>Total</b>	<b>7 095,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 095,00 €</b>

*Danielle CLEMENT explique qu'une réparation supplémentaire est nécessaire sur les diables, car un diable menace de tomber. L'entreprise ayant fait un devis suite à la grêle nous a alerté à ce sujet, mais ce ne peut être la grêle qui ait causé ce dommage.*

*Cette réparation n'étant pas liée à la grêle, nous pouvons demander une aide au Département.*

*Cyrille FONTANEZ explique qu'il faut profiter de l'échafaudage qui sera mis en place pour la réparation des autres diables, pour réparer le diable en question. Cela fait diminuer le coût de réparation.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de « aménagement du parc derrière l'école primaire »,
- **Arrête** le montant de l'opération à 7 095,00 € HT,
- **Dit** que les crédits sont prévus en section d'investissement du budget communal 2024,
- **Sollicite** l'aide du Département à hauteur de 30 % du montant total soit 2 128,50 € à la réalisation de ce projet,

- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### Points divers :

#### - Organisation des bureaux de vote

Les conseillers se sont mis d'accord pour l'organisation des bureaux de vote.

#### - Logo commune

Les 4 logos proposés par Valence Romans Agglomération sont projetés au vidéoprojecteur. Les conseillers ayant déjà reçu ces propositions par mail, un tour de table est effectué pour entendre l'avis de chacun.

Cyrille FONTANEZ explique qu'il préfère le logo 3, mais que la couleur verte n'est pas adaptée. Il préférerait une couleur bleue comme l'entête des courriers de la commune.

Florane DIAKITE répond que le bleu ferait penser au Département. Sinon, un bleu clair peut être choisi. Elle explique préférer le logo 2, qui est léger et fait penser à une signature. La couleur verte ne la dérange pas.

Anick ROBIN dit être hésitante. Pour elle, le 4 est le plus adapté par sa forme (un carré), pour le côté pratique. Elle rejoint Cyrille FONTANEZ en indiquant que la couleur est à changer.

Guillaume FRANDON MOTTET explique trouver le logo 1 est trop massif, le 4 trop imposant. Pour lui, le 2 est le plus léger, le plus adapté. Peut-être rajouter le trait du logo 3 sur celui du logo 2.

Claude ORARD explique avoir une préférence pour le logo 2, mais souhaiterait une écriture plus soutenue, et peut être avec un trait dessus comme le logo 3

Les conseillers sont tous d'accord pour demander d'autres propositions de couleur, notamment la couleur bleue.

Christophe CHALOIN dit préférer le logo 2 mais souhaite aussi une écriture plus soutenue. Il ajoute qu'il aurait aimé voir quelque chose rappeler St Mamans (soit un symbole soit le nom)

Les conseillers expriment leur crainte d'avoir un logo trop lourd si plus de texte et/ou de dessin. De plus, le fait qu'il y ait les Deux Sœurs de représentées sur le logo, cela rappelle justement les deux villages.

Yannick DURAND dit qu'il aimerait que le logo 2 ait une écriture plus épaisse.

Elodie BARRET a une préférence pour le logo 2, mais qu'elle ajouterait le trait du 3<sup>e</sup> avec St Mamans écrit en arrondi à la place. Pour la couleur, elle choisirait un dégradé de bleu.

Chantal BARRET rejoint Elodie pour le logo 2, et St Mamans écrit en fin dessous.

Gilles BENOKBA dit préférer aussi le logo 2 et rejoint Elodie BARRET et Chantal BARRET pour écrire St Mamans en plus petit. Il souhaiterait des couleurs pour rappeler la montagne.

Lydie CHANTEPY explique ne pas apprécier ces logos car ils ne représentent en rien les attentes exprimées lors du précédent conseil (pas de symbole représentant les villages, pas de verdure...). Néanmoins, elle explique que si elle doit faire un choix entre les 4 propositions, ce serait le logo 3, avec Rochefort-Samson écrit en plus gras.

Danielle CLEMENT explique apprécier le logos 2 en y ajoutant St Mamans en écriture.

Anthony DIPALO dit avoir une préférence pour le logo 2, mais il pourrait être envisagé d'agrandir le « S » de Samson pour écrire dessous St Mamans. Il propose aussi d'enlever « commune de » Les conseillers s'accordent à enlever « commune de ». La couleur est également à changer.

Ces remarques seront transmises à l'Agglo pour de nouvelles propositions

#### - **Gymnase intercommunal**

Anthony DIPALO explique que M. TREILLE, conseiller à Barbières, a démissionné de son poste de président du syndicat intercommunal au mois de février. Il est désormais remplacé par M. PALOMAS, conseiller à Marches.

Il y a donc un nouveau représentant pour Barbières, une adjointe de la commune de Barbières qui est désormais vice-présidente du syndicat. Le reste du bureau est inchangé.

Normalement, la fiscalisation aurait dû être mise en place, mais la commune de Marches a demandé à aller plus doucement, afin de s'assurer d'avoir toutes les subventions, notamment celles de la Région. Pour rappel, la Région ne voulait pas subventionner le projet de réhabilitation du gymnase. Les 4 maires des 4 communes du syndicat avaient écrit au Président de la Région pour reconsidérer sa position pour cet équipement qui est important pour notre bassin de vie. Le courrier avait été signé par les 4 maires en février. Le courrier a dû être transmis aux services de subventions et nous sommes en attente d'une réponse.

La fiscalisation ne pourra donc pas être mise en place pour cette année 2024 car nous sommes désormais hors délai.

Le projet est donc en suspend car si nous continuons les démarches, il faudrait financer les études à venir et cela représenterait un coût d'environ 60 000 € d'ici la fin de l'année, il faudrait donc que les communes réabondent le budget du syndicat (en plus des 7 500 € annuels). Le budget actuel du syndicat ne permet pas d'aller plus loin sans un financement supplémentaire.

Anthony DIPALO précise que la prochaine étape est le lancement de l'appel d'offres pour le choix des entreprises de travaux.

Anthony DIPALO explique que le projet va donc prendre du retard, le temps que le syndicat retrouve du financement.

Christophe CHALOIN demande si dans les 1 200 000€ il est prévu des aménagements extérieurs.

Anthony DIPALO répond que non, aucun aménagement n'est prévu conformément aux présentations qui ont déjà été faites lors des différents conseils municipaux. Ce genre de question aurait dû intervenir à ces moments là.

Christophe CHALOIN répond qu'il va bien falloir des aménagements pour les secours et que cela soit dans les normes.

Anthony DIPALO dit qu'il y aura des commissions de sécurité, qui contrôlent ce genre de choses. Cet établissement recevant du public, sera soumis obligatoirement à une validation d'une commission de sécurité, comme lors de l'instruction du permis de construire.

Christophe CHALOIN répond que cela va faire des avenants en fin de travaux, et que cela chiffrera très vite.

Anthony DIPALO répond que les aménagements extérieurs n'ont jamais été prévus dans ce projet de réhabilitation, contrairement au premier projet de construction neuf, les prix ont toujours été tirés à la baisse. Maintenant si le syndicat représenté par les 4 communes, souhaite rajouter des aménagements extérieurs, il y aura effectivement des avenants, mais pour l'instant ce n'est pas prévu.

Anthony DIPALO explique également que lors du début du projet, avoir demandé à la mairie de Barbière, qu'une fois le projet terminé, de sécuriser la route qui passe devant le gymnase. Les voitures passent trop vite devant le parking alors qu'il y a de nombreux enfants. L'ancien Président du syndicat, conseiller à la mairie de Barbière était d'accord. Il espère que cela sera fait.

Christophe CHALOIN demande si le projet peut se faire sans fiscalisation ?

Anthony DIPALO rappelle que les communes devaient au départ choisir leurs modes de financement. Cependant, la commune de Marches a insisté pour que les 4 communes aient le même mode de financement, sinon Marches ne s'engageait pas. Aujourd'hui on ne peut plus mettre en place la fiscalisation, il faut attendre l'année prochaine.

#### - **Chiens errants**

Elodie BARRET explique s'être rendue à l'assemblée générale de l'ACCA. Ils ont fait remonter une pénurie de gibier notamment à plumes.

Cette problématique serait liée, au moins en partie, aux chiens divagants qui dérangent la biodiversité.

Yannick DURAND explique qu'une loi ancienne existe, qui encadre les chiens sans laisse. En effet, il est interdit de promener son chien sans laisse, dans les bois et forêts, entre le 15/04 et le 30/06.

Elodie BARRET dit que cela est important à faire remonter et à signaler

Yannick DURAND tient à souligner qu'il y a de nombreux squatteurs avec des camping-cars à l'ancienne carrière, avec des enfants au bord du lac. Il y en a également sur le terrain de Sibelco, à l'ancienne usine.

Danielle CLEMENT explique avoir appelé la Gendarmerie. Pour le terrain de Sibelco, étant donné que c'est un terrain privé, ils ne peuvent rien faire. Ils sont allés à l'ancienne carrière, mais n'ont rien pu faire également.

Yannick DURAND demande à ce que les gens laissent au moins propre les sites. Certains laissent des poubelles.

#### - **Parc du Vercors**

Christophe CHALOIN demande les résultats du questionnaire concernant le Parc du Vercors.

Danielle CLEMENT explique que sur 510 questionnaires distribués, il n'y a eu que 144 retours.  
Danielle CLEMENT indique que des photocopies ont été faites avec les mêmes indications.

Anthony DIPALO demande sur quelles réponses on retrouve des copies ?

Danielle CLEMENT répond que c'est essentiellement sur les retours en faveur de l'adhésion au Parc.

Yannick DURAND indique que le CDERSM a envoyé un mail aux adhérents en demandant de faire remplir le questionnaire par la famille et par des amis.

Anick ROBIN ajoute qu'il faut comparer ce chiffre aux personnes inscrites sur les listes électorales, qui représentent la majorité des personnes de plus de 18 ans (environ 800 inscrits). Avec ces 144 retours sur 800 inscrits, cela représente 16% de retours seulement.

Il était attendu 1 questionnaire par foyer, mais finalement, des photocopies ont été faites, et le questionnaire indiquait bien un questionnaire par personne de plus de 18 ans

Danielle CLEMENT indique que pour les résultats, il y a 68 favorables, 62 défavorables, 9 indécis, et 5 non réponse/sans objet.

- **Démission de Martine CASCALES**

Christophe CHALOIN demande comment cela se passe suite à la démission de Martine CASCALES.

Danielle CLEMENT répond que le conseil reste à 14 membres étant donné qu'il n'y a plus personne sur la liste majoritaire.

Elle ajoute qu'il y a énormément de démissions de conseillers dans les alentours, et que plusieurs communes ont dû procéder à de nouvelles élections.

Prochains Conseils Municipaux :

Lundi 10 juin 2024.

Lundi 8 juillet 2024.